

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 153f06

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie-Monténégro
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Déclaration de Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars)

L'Europe doit lutter contre le racisme et la discrimination cachés

Strasbourg, 20.03.2006 – Des individus racistes commettent parfois des actes aussi stupides que monstrueux. Incendier un campement de Roms ou profaner un cimetière juif ou musulman, par exemple, sont des infractions et des causes de souffrance. Mais ces actes flagrants, tout à fait illégaux, sont relativement faciles à sanctionner ou du moins, difficiles à ignorer.

Cependant, ces formes de racisme et de discrimination ne constituent que la partie émergée de l'iceberg. Sous la surface d'une égalité apparente, les personnes qui appartiennent à des minorités ethniques, religieuses, sexuelles ou autres continuent de subir diverses formes d'intolérance et de discrimination.

Le cercle vicieux des préjugés de la société et du populisme de certains responsables politiques trouve aisément des victimes dans tout groupe de personnes qui n'entre pas dans la perception préconçue de la « normalité ». Mais évidemment, le comble du racisme et de la discrimination est celui des institutions, mis en œuvre par les bureaucrates et portant le cachet officiel des pouvoirs publics.

Ces phénomènes sont beaucoup plus répandus que nous l'imaginons et concernent pratiquement tous les aspects de la vie, du logement à l'éducation, de la santé à l'emploi.

Pour aider nos Etats membres à traiter ces problèmes de manière efficace, le Conseil de l'Europe a adopté en 2000 le Protocole n° 12 à la Convention européenne des Droits de l'Homme ([STCE No. 177](#)). Ce protocole consacre l'interdiction la plus large possible de la discrimination, qui garantit que personne ne fera l'objet d'une discrimination de la part d'une autorité publique, quelle qu'elle soit, pour aucun motif. En le signant, les Etats membres acceptent de transformer leurs bonnes intentions en engagements obligatoires.

Il a fallu cinq ans pour obtenir les ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur du protocole. Même aujourd'hui, presque six ans après son ouverture à la signature, onze pays seulement l'ont ratifié. Aujourd'hui, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, je félicite tous ces pays : l'Albanie, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, Chypre, la Finlande, la Géorgie, les Pays-Bas, Saint-Marin, la Serbie-Monténégro et « l'ex-République yougoslave de Macédoine ». En même temps, j'exprime l'espoir que les trente cinq autres Etats membres du Conseil de l'Europe suivront leur exemple.

Onze pays¹ n'ont pas encore signé le protocole et vingt-quatre pays l'ont seulement signé mais n'ont pas encore achevé le processus de ratification².

¹ Andorre, Bulgarie, Danemark, France, Lituanie, Malte, Monaco, Pologne, Suède, Suisse et Royaume-Uni

² Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, République Tchèque, Estonie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Moldova, Norvège, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Turquie et Ukraine

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.